



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 121127

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur la couverture haut débit de nos territoires ruraux. La présence de réseaux et services à très haut débit est un facteur essentiel de l'attractivité de nos territoires ruraux, au même titre que les infrastructures de transport et de distribution d'énergie. Il souhaiterait donc qu'il précise les mesures qu'il compte mettre en place, dans le budget 2007, pour améliorer encore cette couverture haut débit.

Texte de la réponse

Le Gouvernement met en oeuvre tous les outils nécessaires pour que 100 % des communes aient la possibilité de bénéficier d'ici à 2007 de l'accès Internet à haut débit. En effet, il s'agit d'un facteur essentiel d'attractivité et de développement économique des territoires. Des progrès importants ont déjà été réalisés. En 2002, seuls 50 % des foyers, soit environ 5 000 communes, avaient accès à une offre ADSL. Aujourd'hui, le déploiement de l'ADSL est quasiment terminé, ce qui permet de couvrir près de 98 % de la population. Les foyers restants, qui représentent environ 3 500 communes, resteront durablement hors d'atteinte de l'ADSL pour des raisons techniques liées à leur éloignement par rapport au central téléphonique. Pour cette raison 2 licences WIMAX ont été attribuées pour chaque région, assorties d'obligations fortes pour ce qui concerne le calendrier de déploiement des installations. Ainsi les opérateurs retenus se sont engagés à déployer 3 597 sites d'ici à la mi-2008 dont 2631 en zone peu dense. Le nombre de sites déployés sera porté à 9 884 à l'horizon 2013. Par ailleurs, l'État soutient les initiatives structurantes de certaines collectivités en faveur de la couverture haut débit du territoire, en mobilisant les contrats de projets État-région, ainsi que les fonds européens. Certaines collectivités ont ainsi notamment entrepris le raccordement au très haut débit des principales zones d'activités de leurs territoires. Enfin, pour ne pas pénaliser les entreprises dans l'attente de l'équipement à haut débit, il existe depuis fin 2005 une offre à 2Mbits/s symétrique, adaptée aux besoins de la plupart des professionnels. Cette offre est disponible sur la totalité du territoire, sans aucune exception, à un tarif péréqué autour de 380 HT par mois.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121127

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3052

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4422